

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (« **AGA** ») de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« **ACPIR** ») se tiendra le Jeudi 11 septembre de 14 h à 16 h (HAE) par vidéoconférence.

Notez qu'avant le début des délibérations officielles de l'AGA de l'ACPIR, la surintendante Elisabeth Lang se joindra à nous pour faire le point sur les priorités du Bureau du surintendant des faillites (« BSF »). Une courte période de questions suivra sa présentation. Les procédures officielles suivront ensuite. Immédiatement après les procédures officielles, nous tiendrons la séance PAIR à PAIR. L'ordre du jour proposé pour l'AGM est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour de l'AGA de l'ACPIR du Jeudi 11 septembre 2025;
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue virtuellement le 1er octobre 2024;
- 3) Rapport annuel 2024-2025 de l'ACPIR;
- 4) Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2025;
- 5) Nomination de l'auditeur;
- 6) Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR;
- 7) Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et dirigeants;
- 8) Questions diverses.

FAIT à Toronto, Ontario, ce 21 août 2025.

Signé :



Anne C. Wettlaufer, B.I.B.C.
Présidente et chef de la direction

POINT 2) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1^{er} octobre 2024

Par vidéoconférence

Présentations avant l'assemblée générale annuelle

Avant le début de l'assemblée générale annuelle formelle, la surintendante Elisabeth Lang se joint aux membres de l'ACPIR pour une mise à jour des principales initiatives menées dans le cadre du Plan d'activités 2024-2025 du BSF. Le président d'un conseil de l'ACPIR, André Bolduc, remercie la surintendante de ses observations.

Immédiatement après la présentation de la surintendante et la période de questions, M. Bolduc invite la présidente du Comité de nomination aux prix et distinctions de l'ACPIR (le « **CNPD** », Donna Collins, à annoncer les récipiendaires des prix et distinctions pour 2024. La présidente du CNPD, Donna Collins, présente les récipiendaires suivants : Prix du mérite des nouveaux membres – Nicole Olsen; Prix du bénévole exceptionnel – Zaki Alam et Crystal Buhler; Prix commémoratif Keith G. Collins – William (Bill) Courage; et Prix du Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation – Lee Close, Naida Kornuta, Ian Penney et Andrew Dagleish.

Assemblée générale annuelle formelle

1) Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'ACPIR du 1^{er} octobre 2024.

Le président du conseil de l'ACPIR, André Bolduc, déclare l'assemblée générale annuelle (l'« **AGA** ») virtuelle ouverte. Plusieurs centaines de membre étant présents, M. Bolduc confirme que le quorum de vingt-cinq membres exigés en vertu de l'article 20.4 du *Règlement administratif* de l'ACPIR est atteint. Il précise que seuls les membres, les associés à vie, les administrateurs en insolvabilité associés, les associés honoraires et les candidats ont le droit d'assister à l'AGA virtuelle de l'ACPIR, et que seuls les membres ont le droit de voter sur les motions. Il présente les membres du comité exécutif présents en ligne, notamment le vice-président, Craig Munro, la trésorière, Bridget van Wyk, le secrétaire du conseil, Larry Crandall, l'administratrice sans portefeuille Simone Carvalho, ainsi que la présidente et chef de la direction, Anne Wettlaufer.

Sur une proposition de Bridget van Wyk, appuyée par Craig Munro, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} octobre 2024 tel qu'il a été présenté.

Adoptée.

2) Adoption du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR du 14 septembre 2023

Sur une proposition de Bridget van Wyk, appuyée par Craig Munro, il est résolu de renoncer à la lecture du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 14 septembre 2023.

Adoptée.

Sur une proposition de Bridget van Wyk, appuyée par Craig Munro, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 14 septembre 2023 tel qu'il a été présenté.

Adoptée.

3) Rapport annuel de 2023-2024

Le président du conseil de l'ACPIR, André Bolduc, présente les grandes lignes du Rapport annuel 2023-2024 de l'ACPIR tel qu'il a été distribué aux membres et affiché sur le site Web de l'ACPIR, se disant particulièrement honoré du fait que cette année marque le 45^e anniversaire de l'ACPIR. Il signale que la transition de l'ACPIR vers un environnement postpandémique est terminée et que le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR continuent de se montrer à la hauteur et de contribuer avec brio à l'avancement de la profession. Le président du conseil mentionne que, face à la baisse des inscriptions aux formations ces dernières années, le conseil d'administration de l'ACPIR avait approuvé un léger déficit d'exploitation prévu pour l'exercice 2023-2024. Il annonce que l'ACPIR, toutefois, a terminé l'année avec un excédent d'exploitation de 59 867 \$ grâce au nombre plus élevé que prévu des inscriptions aux formations et aux occasions de perfectionnement professionnel. Par conséquent, précise-t-il, la situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net de 2,1 M\$. Il souligne le leadership constant de la trésorière, Bridget van Wyk, des membres du Comité des finances et du directeur de l'exploitation de l'ACPIR, les remerciant pour les prévisions financières à jour et les analyses approfondies qu'ils ont fournies tout au long de l'année et qui ont permis d'avoir une idée claire de la meilleure voie à suivre pour atténuer les risques.

Le président mentionne que le plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, approuvé l'an dernier, sera un exercice d'autoévaluation important pour l'Association et que ce plan ambitieux comporte quatre objectifs clés qui seront les priorités de l'ACPIR au cours des cinq prochaines années. Il ajoute que déjà, des démarches ont été entreprises en vue de la réalisation du premier objectif stratégique, *Revitaliser les titres de PAIR et de SAI*. M. Bolduc indique que dans le cadre de ses efforts pour mieux faire connaître l'industrie, l'ACPIR a continué de mener sa campagne médiatique de façon dynamique en publiant six communiqués de presse qui ont généré plus de 1 200 mentions dans les principaux médias et les médias régionaux. En outre, pour la deuxième fois, l'ACPIR et le BSF ont uni leurs forces pour publier un communiqué à l'occasion du Mois de la littératie financière, l'avis de cette année mettant en garde contre les fraudes liées à l'allègement des dettes et encourageant les Canadiens à s'adresser à un syndic autorisé en insolvabilité.

Le président du conseil note que le deuxième objectif stratégique est *Offrir une formation professionnelle de premier ordre*, soulignant que les programmes de formation de l'ACPIR sont considérés comme la pièce maîtresse de ce que l'Association a à offrir ainsi qu'un atout majeur. Il rapporte que les efforts de l'ACPIR sur ce plan vont bon train. Dans les deux dernières années, l'ACPIR a enregistré les taux de réussite les plus élevés des dernières années : 77 % des candidats ont réussi l'ENIC cette année et 67 % l'an dernier. Il précise que l'ACPIR se réjouit de ces résultats, après tous les efforts déployés pour prendre le pouls des candidats et leur fournir les outils dont ils ont besoin pour réussir, tant en maintenant la grande qualité de l'examen. Il ajoute que la nouvelle version du PQC a commencé à être offerte au printemps 2023 et que la première cohorte se présentera à l'examen en novembre. M. Bolduc mentionne que les activités de perfectionnement professionnel offertes par l'ACPIR plaisent aux participants. Il cite en exemple le retour réussi de la formule en personne pour les forums régionaux de l'ACPIR et la nouvelle série de webinaires à l'intention des administrateurs en insolvabilité associés, ainsi que les efforts menés par l'ACPIR en vue d'organiser avec succès, pour l'ARIL Society Inc., la conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité, à laquelle plus de 600 personnes ont participé. Le président du conseil annonce que l'ACPIR et l'ARIL Society viennent tout juste de renouveler leur entente de services pour trois ans; l'ACPIR se réjouit de la poursuite de cette collaboration.

M. Bolduc fait état des progrès réalisés dans l'atteinte du troisième objectif stratégique, *Réagir rapidement aux évolutions du marché de l'insolvabilité*. Il fait le point sur un vaste éventail d'initiatives de défense des intérêts menées par l'ACPIR au cours de la dernière année afin d'améliorer le système d'insolvabilité du Canada, notamment : des ajustements aux frais et aux prélèvements dans les administrations sommaires et des démarches auprès de l'ARC concernant diverses questions; des initiatives de collaboration avec le BSF, ISDE, l'ARC et d'autres ministères; des interventions devant la Cour suprême du Canada dans des affaires comme Poonian et al. c. British Columbia Securities Commission, et Piekut c. Canada; ainsi qu'un témoignage devant le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie au sujet du projet de loi C-280.

En ce qui concerne le quatrième objectif stratégique, *Veiller à ce que l'ACPIR adapte bien ses activités et ses services*, le président du conseil signale que, bien que le nombre d'adhésions à l'ACPIR ait légèrement diminué par rapport à l'année précédente dans la catégorie des membres réguliers, il a augmenté dans celle des stagiaires associés. Puis, il présente les nouveaux membres de l'ACPIR qui viennent de terminer le PQC et d'obtenir le titre de CIRP/PAIR, et leur souhaite la bienvenue.

Le président du conseil termine son allocution en mentionnant que, pour souligner son 45^e anniversaire, l'ACPIR et ses anciens présidents du conseil ont collaboré à un projet spécial visant à documenter la riche histoire de l'ACPIR. Il informe les membres qu'ils recevront une version numérique du document, intitulé *Du CCI à l'ACPIR : L'histoire de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation*. M. Bolduc remercie ses prédécesseurs de leurs commentaires.

4) Rapport de la trésorière sur le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La trésorière de l'ACPIR, Bridget van Wyk, mentionne que malgré l'incidence considérable que la pandémie de COVID-19 a eue sur les activités de l'ACPIR ces dernières années, la situation financière de l'Association demeure solide et les états financiers de 2023-2024 ont donné lieu cette année encore à une opinion d'audit sans réserve. Elle explique que, puisqu'au début de l'exercice, le nombre d'inscriptions à l'ensemble des programmes de formation demeurerait inférieur aux niveaux d'avant la pandémie, un déficit d'exploitation d'environ 49 000 \$ avait été prévu. Toutefois, étant donné que l'Association a pu largement contrebalancer l'incidence du nombre d'inscriptions plus bas que prévu sur les résultats d'exploitation en réalisant des économies sur les frais d'administration, elle a terminé l'exercice avec un excédent d'exploitation d'environ 60 000 \$. Elle note également qu'au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, un montant de 442 000 \$ a été investi dans le renouvellement du PQC et qu'un dernier investissement de 10 000 \$ a été effectué pour clore les travaux sur l'examen stratégique. La trésorière ajoute que l'ACPIR n'a pas augmenté les cotisations des membres depuis huit ans et que la situation financière de l'Association demeure solide, affichant un actif net de 2,1 M\$, dont environ 250 000 \$ demeurent disponibles pour soutenir les investissements stratégiques en cours dans les programmes de formation.

La trésorière attire l'attention des membres sur l'état des résultats, soulignant que les recettes ont augmenté de manière importante, passant de 1,9 M\$ l'an dernier à juste un peu moins de 2,3 M\$, et que les dépenses d'exploitation sont passées de 1,9 M\$ à un peu plus de 2,2 M\$, principalement en raison du retour de la formule en personne pour les Forums, le Toronto Exchange et les ateliers de préparation à l'ENIC.

En guise de conclusion, la trésorière informe les membres que le nombre d'inscriptions aux programmes de formation continuera probablement de diminuer à l'exercice 2024-2025, si bien qu'un déficit d'exploitation de 49 000 \$ a été prévu, de même qu'un dernier investissement dans le renouvellement du PQC de 220 000 \$. Elle ajoute que les résultats au 31 août 2024 montrent que la situation de l'Association

est légèrement meilleure que prévu et qu'il y a déjà des signes d'amélioration du nombre d'inscriptions aux programmes de formation. Selon elle, grâce à sa situation financière solide, l'ACPIR sera en mesure de continuer de soutenir ses membres pendant que la profession continue d'évoluer.

Le président du conseil remercie la trésorière, les membres du Comité des finances et le personnel de l'ACPIR pour l'excellence de leur travail de gestion des finances de l'ACPIR au cours de la dernière année.

Sur une proposition de Craig Munro, appuyée par Larry Crandall, il est résolu que les membres ratifient l'approbation par le conseil d'administration des états financiers audités 2023-2024 de l'ACPIR tels qu'ils ont été présentés.

Adoptée.

5) Nomination de l'auditeur et autorisation donnée au comité exécutif de fixer la rémunération de l'auditeur.

Le président du conseil informe les membres que, conformément aux paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, une résolution doit être déposée pour nommer l'auditeur. Le conseil d'administration recommande que le cabinet Hilborn LLP soit à nouveau désigné comme auditeur de l'ACPIR pour l'exercice 2024-2025 et que le comité exécutif soit autorisé à fixer la rémunération de l'auditeur.

Sur une proposition de Craig Munro, appuyée par Larry Crandall, il est résolu qu'Hilborn LLP soit désigné comme auditeur pour l'exercice 2024-2025 et que le comité exécutif soit autorisé à fixer la rémunération de l'auditeur.

Adoptée.

6) Nomination des administrateurs au conseil d'administration de l'ACPIR.

Le président du conseil rappelle aux membres qu'ils ont reçu de l'information concernant la liste de candidatures au conseil d'administration, et que des lignes directrices ont été envoyées par le comité des candidatures et approuvées par le conseil d'administration. Il explique brièvement le processus de nomination au conseil d'administration et confirme qu'aucune autre candidature n'a été reçue de la part des membres.

Sur une proposition d'Alana Orrell, appuyée par Jean-Daniel Breton, il est résolu que les candidates et candidats au conseil d'administration 2024-2025 de l'ACPIR figurant sur la liste présentée aux membres et recommandés par le conseil d'administration de 2023-2024 et le comité des candidatures soient nommés.

Adoptée.

7) Ratification par les membres des décisions et des mesures prises par les administrateurs et les dirigeants

Le président du conseil informe les membres que le moment est venu pour le conseil d'administration de demander aux membres d'approuver son administration jusqu'à présent, ainsi que de confirmer leur soutien aux décisions et aux mesures prises par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions en tant qu'administrateurs et dirigeants. Étant donné le conflit inhérent, le président du conseil demande que la motion soit présentée et appuyée par des membres réguliers qui ne siègent pas actuellement au conseil d'administration.

Sur une proposition d'Alana Orrell, appuyée par Jean-Daniel Breton, il est résolu que les décisions et les mesures prises par les administrateurs et les dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions, telles qu'elles ont été communiquées aux membres durant la présente assemblée et avant, dans des bulletins de l'ACPIR, des présentations aux Forums/Exchange, la revue Rebuilding Success et le Rapport annuel de l'ACPIR, soient par la présente approuvées et ratifiées par les membres.

Adoptée.

8) Mot de la fin et autres questions

Le président du conseil souligne l'énorme apport des membres de l'ACPIR qui ont mis leur temps et leurs connaissances spécialisées à profit pour contribuer à l'épanouissement de la pratique de l'insolvabilité et aider l'ACPIR à évoluer et à atteindre son plein potentiel. Il reconnaît également l'excellent travail accompli par les comités, le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR.

M. Bolduc rappelle que l'année à venir sera occupée et importante pour l'industrie, compte tenu notamment du plan d'activités du BSF décrit plus tôt par la surintendante Lang. Il ajoute que l'ACPIR continuera de concentrer ses efforts sur l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan stratégique et demeure engagée à servir ses membres, à relever les défis qui se profilent et à préparer l'avenir de l'industrie.

Le président du conseil signale ensuite que le moment est venu de clore l'AGA formelle et de passer à la séance de PAIR à PAIR. Il demande le dépôt d'une motion pour clore l'assemblée générale annuelle 2024 de l'ACPIR.

9) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de Craig Munro, appuyée par Larry Crandall, il est résolu de clore l'assemblée.

Adoptée.

Point 3) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport annuel 2024-2025

Le président du conseil présentera un résumé du Rapport annuel 2024-2025 à l'AGA. Le Rapport sera envoyé aux membres avant la tenue de l'AGA.

Point 4) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Veuillez consulter les états financiers audités de 2024-2025 annexés [ici](#). La trésorière présentera son rapport durant l'AGA.

Motion et vote des membres de l'ACPIR en vue de ratifier l'approbation donnée par le conseil d'administration à l'égard des états financiers audités de l'ACPIR pour l'exercice 2024-2025 présentés dans le Rapport annuel.

Point 5) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination de l'auditeur

Conformément aux paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, une résolution et un vote des membres de l'ACPIR sont requis afin de procéder à la nomination de l'auditeur. Le conseil d'administration recommande de reconduire le mandat de Hilborn LLP à titre d'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 et que le Comité exécutif soit autorisé à déterminer la rémunération de l'auditeur.

Point 6) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR

Sur les recommandations du Comité de nomination de l'ACPIR, le conseil d'administration a approuvé une liste de candidats à l'élection du conseil d'administration 2025-2026 et proposé des candidats aux divers postes du Comité exécutif, dont les titulaires seront nommés par le nouveau conseil à sa première réunion.

Le conseil d'administration de l'ACPIR a nommé les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'ACPIR en 2025-2026 :

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
Craig Munro (FTI Consulting Canada., Vancouver, CB)	Administrateur sans portefeuille	Président du conseil
Wes Cowan (MNP Ltd., Kitchener, ON)	Administrateur sans portefeuille	Vice-président
Samuel Gignac (Lemieux Nolet Syndic, Trois-Rivieres, QC)	Représentant du Québec (pratique des entreprises)	Trésorier
Simone Carvalho (Ernst & Young Inc., Toronto, ON)	Administratrice sans portefeuille	Secrétaire

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
Lawrence (Larry) Crandall (A. Farber & Associés) Saint John, NB)	Représentant du Nouveau-Brunswick	
Mary Ann Marriott (Allan Marshall & Associés, Halifax, NS)	Représentante de la Nouvelle-Écosse	
Virginie Comtois (RCGT., Montreal, QC)	Représentante du Québec (pratique des consommateurs)	
Nathan Sugeng (BDO., Sudbury, ON)	Représentant de l'Ontario (pratique des consommateurs)	
Daniel Maksymchak (Lazer Grant LLP, Winnipeg, MN)	Représentant du Manitoba	
Lucas Matsuda (PWC, Vancouver, BC)	Représentant de la Colombie-Britannique	
Samantha Galea (msi Spergel inc., Toronto, ON)	Représentante des nouveaux membres	
Julie Mortreux (Deloitte Ltd. Montreal, QC)	Représentante de CPA Canada	

Cliquez [ici](#) pour une courte notice biographique de chaque personne nommée.

À ces nominations s'ajoutent les membres suivants du conseil d'administration qui achèvent leur mandat et ne sont donc pas assujettis à un ballottage.

Nom	Poste	Comité exécutif
David Buckingham (Janes & Noseworthy, Ltd., St. John's, NL)	Représentant de Terre-Neuve	
Todd Ambachtsheer (Deloitte, Toronto, ON)	Représentant de l'Ontario (pratique des entreprises)	
Pam Meger (MNP Ltd, Regina, SK)	Représentante de la Saskatchewan	
Rebecca Frederick (Frederick & Co, Edmonton, AB)	Représentante de l'Alberta	
Gavin MacDonald (Cox & Palmer, Halifax, NS)	Administrateur externe	
Mary BATTERY KC (Osler, Hoskin & Harcourt, Vancouver CB)	Administratrice externe	

Mises en candidature par les membres

Conformément aux lignes directrices électorales établies par le conseil d'administration, les membres peuvent proposer d'autres candidats pour chacun des postes à pourvoir au sein du conseil d'administration. Les candidatures doivent être accompagnées d'un exemplaire signé du [Formulaire de mise en candidature et de consentement](#) et de la [Déclaration de conflit d'intérêts](#). Les personnes candidates doivent également fournir une note biographique accompagnée d'une déclaration personnelle, d'au plus 250 mots. Si vous voulez proposer la candidature d'un autre membre du conseil d'administration, transmettez les documents requis à l'attention de Laurie Duval au plus tard le 4 septembre 2025 à 17 h (HAE), aux coordonnées suivantes :

Laurie Duval
ACPIR
141, rue Adelaide Ouest, bureau 450, C.P. 1057, Gare de Toronto DOM,
Toronto (Ontario) M5K 1P2
Courriel : Laurie.Duval@cairp.ca

Vote par procuration

Conformément à l'article 20.13 des règlements administratifs, les membres de l'ACPIR qui ne peuvent être présents à l'assemblée générale annuelle peuvent désigner un fondé de pouvoir qui assistera et votera à l'assemblée en leur nom. Veuillez cliquer [ici](#) pour remplir le formulaire de procuration. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être rempli et remis au bureau de l'ACPIR aux soins de Laurie Duval, au plus tard le 8 septembre 2025 à 17 h (HAE), à l'adresse suivante :

Laurie Duval
ACPIR
141, rue Adelaide Ouest, bureau 450, C.P. 1057, Gare de Toronto DOM
Toronto (Ontario) M5K 1P2
Courriel : Laurie.Duval@cairp.ca

Pour de plus amples détails au sujet des lignes directrices sur les élections, veuillez cliquer [ici](#).

Point 7) à l'ordre du jour de l'AGA

Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et les dirigeants

Les membres seront invités à ratifier et à approuver les actes posés et les décisions prises par les administrateurs et les dirigeants, dans le cadre de leurs fonctions comme membres du conseil d'administration ou membres du Comité exécutif, le cas échéant.